

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
Place du Portage, Phase III  
Core OA1\Noyau OA  
11 Laurier St.\11, rue Laurier  
Gatineau  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Business Transformation and Systems Integration  
Service/Division de transformation des opérations et  
d'intégrat  
Special Procurement Initiative Dir  
Dir. des initiatives spéciales  
d'approvisionnement  
11 Laurier, Place du Portage III  
12C1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SPICT - PROJET TCGPM	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8474-14MP22/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8474-14MP22	<b>Date</b> 2013-08-26
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XE-670-26308	
<b>File No. - N° de dossier</b> 670xe.W8474-14MP22	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-09-05</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chapple(XE Div.), Jeremy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 670xe
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1004 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-8303
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-14MP22/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-14MP22

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

670xeW8474-14MP22

Buyer ID - Id de l'acheteur

670xe

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

### Demande de proposition (DDP) W8474-14MP22/A

#### Services professionnels en informatiques centrés sur les tâches (SPICT) concernant de multiples niveaux et catégories de ressources pour le ministère de la Défense nationale dans le cadre du projet de transformation de la capacité de gestion du personnel militaire (TCGPM)

#### Modification no 004

DDP publiée le 2 août 2013  
Date limite : le 5 septembre 2013

---

Vous trouverez ci-dessous le résumé des modifications publiées à jour concernant de demande de soumissions W8474-14MP22/A :

No de la pièce jointe ou de la modification	Description	Date	Commentaires	
1	Modification. 001	Électronique	Le 12 août 2013	Question d'éclaircissement 1 et modification 1 pour reporter la date de clôture de l'invitation à soumissionner.
2	Modification. 002	Électronique	Le 14 août 2013	Questions d'éclaircissement 1 à 5.
3	Modification. 003	Électronique	Le 19 août 2013	Questions d'éclaircissement 6 à 14.
4	Modification no 004	Électronique	Le 26 août 2013	Questions de clarification no 15 à 23 et révisions no 1, 2 3,4 et 5 de la DDP.

---

#### QUESTIONS DE CLARIFICATION :

Nota : Les demandes de précisions sont classées par ordre numérique dès qu'elles sont reçues par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Une question et sa réponse seront

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-14MP22/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-14MP22

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

670xeW8474-14MP22

Buyer ID - Id de l'acheteur

670xe

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

affichées sur le site d'appels d'offres électroniques du gouvernement du Canada (achatsetventes.gc.ca) dès qu'elles seront disponibles. Les soumissionnaires éventuels sont donc avisés que les questions et réponses affichées peuvent ne pas être dans l'ordre sur le site achatsetventes.gc.ca.

Des soumissionnaires éventuels ont posé les questions suivantes. Selon l'article 13 du document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels qui a été intégré à la demande de propositions, conformément à l'article 2.1c) de la DDP, la question d'éclaircissement et la réponse correspondante sont fournies à tous les soumissionnaires éventuels tel qu'indiqué ci-après :

#### **Question 15**

En ce qui a trait à AF2.O2, étant donné que la version 8.9 de PeopleSoft SGRH/HCM a été diffusée en décembre 2004 (il y a plus de huit ans, nous demandons au client de bien vouloir modifier le critère selon lequel " l'expérience doit avoir été acquise au cours des six dernières années précédant la date de commencement " par " l'expérience doit avoir été acquise au cours des huit dernières années précédant la date de commencement ".

#### **Réponse 15**

La Couronne refuse de modifier le point AF2.O2. L'exigence s'applique à l'expérience actuelle de la version 8.9 de PeopleSoft SGRH et de PeopleSoft HCM ou une version ultérieure de ces applications.

#### **Question 16**

Les exigences combinées du poste de spécialiste de la conversion de données de niveau 3 sont difficiles à respecter. Ainsi, pour y remédier tout en offrant à la Couronne les compétences recherchées, la Couronne envisagerait-elle les modifications suivantes?

En ce qui a trait au critère SCD2.O1 relatif au spécialiste de la conversion de données de niveau 3, la Couronne accepterait-elle de le reformuler comme suit " Un minimum de six années d'expérience combinées et manifestes de la réalisation de deux des tâches suivantes ou plus avec Oracle PeopleSoft HCM version 7.5 ou SGRH 7.5 ou une version ultérieure de ces deux applications "?

#### **Réponse 16**

PeopleSoft SGRH version 8.9 ou HCM 8.9 ou les versions ultérieures de ces applications comportent différentes structures de données (p. ex. modèle de personne et la relation organisationnelle) qui n'existent pas dans la version 7.5 de PeopleSoft SGRH et HCM. De plus, la version 8.9 se rapproche le plus de la version privilégiée par la Couronne dans le cadre de la mise à niveau à la version PeopleSoft 9.1. L'expérience minimale exigée pour le spécialiste de la conversion de données de niveau 2 se rapporte à la version 8.9 ou à une version ultérieure. Ainsi, la Couronne refuse de modifier le point SCD2.O1

La Couronne refuse de modifier le temps combiné relativement au point SCD2.C2 pour le spécialiste de la conversion des données de niveau 2, lequel est défini dans la pièce jointe 4.1, section 1, définitions.

#### **Question 17**

Pourriez-vous préciser la question suivante :

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-14MP22/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-14MP22

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

670xeW8474-14MP22

Buyer ID - Id de l'acheteur

670xe

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

En ce qui a trait à la demande de soumissions en question, pouvez-vous préciser si l'entrepreneur doit présenter une soumission dans chaque volet de travail? En outre, faut-il présenter une proposition distincte pour chaque volet de travail?

### **Réponse 17**

Veillez consulter les questions et réponses 6) et 9) de la modification no 003 de la demande de soumissions publiée le 19 août 2013.

### **Question 18**

En ce qui a trait au volet de travail 2 - Programmeur PRE - nous aimerions demander à la Couronne de modifier le point AP3.C1 en ce qui a trait au langage SQL et PeopleCode quant à la base de données des RH sur plateforme Oracle. Oracle et DB2 figurent tous les deux dans les plateformes des bases de données des RH de différents ministères de la région de la capitale nationale, dans lesquelles PeopleSoft est utilisé ou maintenu. Par exemple DB2 a beaucoup été utilisé, notamment par l'ARC, TPSGC, la GRC et l'ASFC. Ainsi, nous estimons que cela imposerait une limite considérable sur le nombre de personnes qualifiées qui répondent aux exigences de la catégorie si cette dernière se limite exclusivement à Oracle, étant donné que l'expérience acquise dans ces ministères devrait être exclue. La plupart des candidats détiennent une expérience variée de ces deux plateformes. En outre, il convient de remarquer que dans la plus récente modification publiée le 20 août, la Couronne reconnaît que l'ARC compte plus de 30 000 employés et qu'il s'agit d'un ministère pouvant servir de référence à l'égard de cette exigence cotée. Cependant, l'ARC fonctionne sur une plateforme des RH D2B. Ainsi, toute référence de l'ARC serait inadmissible puisqu'elle n'utilise pas la programmation PeopleCode ou SQL mais bien une plateforme de base de données D2B. Pour cette raison, nous suggérons à la Couronne de modifier le point AP3.C1 comme suit :

Modification proposée :

" Expérience du langage SQL et PeopleCode pour une base de données des RH sur plateforme Oracle ou DB2 lorsqu'il existe un minimum de 5 000 dossiers d'employés actifs.

### **Réponse 18**

On estime que la plateforme de base de données Oracle est un facteur pertinent de ce critère coté numériquement et pour ce volet de travail dans l'ensemble puisque les analystes programmeurs doivent encoder les scripts PeopleCode, SQR et SQL. L'expérience relative à ce point ne se limite pas exclusivement au MDN et peut être acquise à l'extérieur du gouvernement du Canada. La Couronne refuse de changer le point AP3.C1.

### **Question 19**

Nous avons la question suivante et aimerions obtenir des précisions au sujet des exigences cotés numériquement dans le volet de travail 1 :

En ce qui concerne les points AF2.O2. et AF3.O2, une attestation de la réalisation des cours Oracle PeopleSoft 1, Oracle PeopleTools I ou 2. PS Query;

Ou

Un minimum de cinq années d'expérience manifeste du travail avec PeopleTools I ou PS Query. En ce qui a trait à l'expérience manifeste, nous estimons que la disposition " ou " devrait lire " un minimum de cinq années d'expérience manifeste de l'utilisation des outils Oracle PeopleTools ou PS Query ".

" PeopleTools I " est un cours de formation et non pas une suite d'outils.

### **Réponse 19**

La Couronne accepte de changer les points AF2.O2. et AF3.O2 comme suit :

---

Une attestation de la réalisation des cours de formation Oracle PeopleSoft :

1. Oracle PeopleTools 1;

Ou

2. PS Query;

Ou

Un minimum de cinq années d'expérience manifeste du travail avec PeopleTools I ou PS Query

Veuillez consulter la révision no 2 et 3 de la DDP aux présentes

### **Question 20**

Est-ce que les ressources proposées dans le cadre du projet de TCGPM (côté client) occupent des fonctions similaires dans chaque volet de travail? Dans l'affirmative, veuillez indiquer le poste en question ainsi que le volet de travail, le fournisseur, la valeur et la durée du contrat.

### **Réponse 20**

Consultez la réponse 2 à la question 2 de la modification de la DDP no 002 publiée le 14 août 2013.

### **Question 21**

En ce qui concerne le point AP3.C1, toute organisation privée ou publique peut être utilisée pour justifier les exigences, plus précisément l'Agence du revenu du Canada (ARC), le ministère de la Défense nationale (MDN) ainsi que les Forces canadiennes (FC), dont les dossiers d'employés sont supérieurs à 30 000 pour la clientèle fédérale.

La Couronne envisagerait-elle de réduire le nombre de dossiers d'employés afin d'être moins limitante et d'accepter les projets de PRE dans lesquels le programmeur analyste est le seul responsable des données au sein d'une vaste équipe organisationnelle, dans les plus importants ministères et organisations.

### **Réponse 21**

La Couronne refuse de changer le point AP3.C1. Le nombre de dossiers d'employés actifs représente le seuil pour le maximum de points dans ce critère coté numériquement. Cependant, le minimum n'est que de 5 000 dossiers d'employés actifs. Les fournisseurs ne sont pas tenus d'obtenir un maximum de points cotés numériquement pour être admissibles à ce volet de travail. Il existe une valeur précise (et très pertinente) pour les fournisseurs dont les ressources ont travaillé dans de très grands environnements PeopleSoft.

### **Question 22**

En référence à la question 12 de la présente modification, vous vous servez du MDN et de l'ARC à titre d'exemple de ministères ayant plus de 30 000 utilisateurs. L'ARC n'utilise pas PeopleSoft depuis plusieurs années. Ainsi, pour obtenir la note maximale, la ressource doit avoir travaillé sans interruption au MDN au cours des 10 dernières années. Cela limite manifestement la compétition à une ressource technique précise (titulaire). De plus, une fois qu'il existe 4 000 utilisateurs dans une base de données, le nombre d'utilisateurs subséquents devient sans importance. J'espère sincèrement que le MDN sera prêt à revoir ce critère coté numériquement afin que les ressources autres que le titulaire puissent se livrer une

---

concurrence équitable. Veuillez ajuster ce critère coté numériquement en le faisant passer à 10 années d'expérience de travail avec une base de données de plus de 5 000 utilisateurs.

### **Réponse 22**

La Couronne refuse de changer le point AP3.C1. L'expérience exigée ne doit pas avoir été obtenue strictement auprès du gouvernement du Canada. L'expérience dans le secteur privé est tout aussi pertinente, tout comme celle auprès des autres gouvernements. L'intention de ce point coté numériquement n'est pas de limiter la compétition. Les programmeurs analystes qui ont rédigé des codes dans des environnements qui appuient un très grand nombre de dossiers d'employés actifs doivent respecter des normes de rendement strictes afin d'assurer le fonctionnement du code. Les codes programmés dans de plus petits environnements PeopleSoft ne doivent pas être aussi efficaces pour fonctionner. Cependant, les essais visant à utiliser ces codes dans l'environnement PeopleSoft du MDN, qui compte plus de 125 000 dossiers d'employés actifs, entraînent souvent des problèmes de rendement majeurs. C'est pourquoi l'expérience des codes un grand environnement PeopleSoft est un atout aux yeux du MDN, étant donné que les ressources auront appris à rédiger leur code en gardant le rendement et les essais en charge à l'esprit.

### **Question 23**

**a)** Est-ce que le MDN pourrait confirmer que chaque référence de projet mentionnée dans la soumission doit être fournie lorsque l'autorité contractante en fait la demande et non à la date de clôture des soumissions?

**b)** En ce qui concerne le volet de travail 1 -AF2.O1 et les volet de travail 2- AF3.O2 et AF.3.O3 (comme indiqué ci-dessous), est-ce que le MDN pourrait confirmer que « la date de début indiquée dans l'ébauche de l'autorisation de tâche » devrait être « la date de clôture des soumissions »?

### **Réponse 23**

**a)** C'est exact. Voir la question et la réponse 10) de la modification à l'invitation no 003 publiée le 19 août 2013.

**b)** Lorsque vous répondez à la DP, veuillez consulter la *Pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation des soumissions* qui fait référence à la date de clôture de l'invitation.

Veuillez prendre note que l'Appendice C de l'Annexe A, Critères d'évaluation des ressources et tableaux de réponses à l'étape de l'autorisation de tâches, fait partie de tout contrat subséquent émis dans le cadre de cette invitation et que l'Appendice C de l'Annexe A sera utilisée pour évaluer les ressources à l'étape de l'autorisation de tâches.

**RÉVISIONS À LA DDP :**

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-14MP22/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

670xe

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-14MP22

File No. - N° du dossier

670xeW8474-14MP22

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les révisions suivante est apportée au document de la DDP :

1) À la page 18 sur 46, pièce jointe 4.2 (grille tarifaire), **VOLET DE TRAVAIL 3** :

**SUPPRIMER :**

les grilles suivants:

**PÉRIODES D'OPTION**

**Période d'option 1**

**(1<sup>er</sup> août 2014 au 30 avril 2015)**

	(B)	(C*)	(D)
<b>Catégorie de ressource</b>	<b>Niveau d'expertise</b>	<b>Nombre de jours estimé</b>	<b>Taux quotidien ferme proposé</b>
A3. Analyste programmeur PRE	Niveau 3	360	\$

**Période d'option 2**

**(1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 janvier 2016)**

	(B)	(C*)	(D)
<b>Catégorie de ressource</b>	<b>Niveau d'expertise</b>	<b>Nombre de jours estimé</b>	<b>Taux quotidien ferme proposé</b>
A3. Analyste programmeur PRE	Niveau 3	360	\$

**Période d'option 3**

**(1<sup>er</sup> février 2016 au 31 octobre 2016)**

	(B)	(C*)	(D)
--	-----	------	-----

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-14MP22/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-14MP22

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

670xeW8474-14MP22

Buyer ID - Id de l'acheteur

670xe

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Catégorie de ressource	Niveau d'expertise	Nombre de jours estimé	Taux quotidien ferme proposé
A3. Analyste programmeur PRE	Niveau 3	360	\$

**REPLACER PAR :****PÉRIODES D'OPTION**

Période d'option 1
(1 <sup>er</sup> août 2014 au 30 avril 2015)

	(B)	(C*)	(D)
Catégorie de ressource	Niveau d'expertise	Nombre de jours estimé	Taux quotidien ferme proposé
A5. Analyste technique PRE	Niveau 3	360	\$

Période d'option 2
(1 <sup>er</sup> mai 2015 au 31 janvier 2016)

	(B)	(C*)	(D)
Catégorie de ressource	Niveau d'expertise	Nombre de jours estimé	Taux quotidien ferme proposé
A5. Analyste technique PRE	Niveau 3	360	\$

Période d'option 3
(du 1 <sup>er</sup> février 2016 au 31 octobre 2016)

	(B)	(C*)	(D)
Catégorie de ressource	Niveau d'expertise	Nombre de jours estimé	Taux quotidien ferme proposé
A5. Analyste technique PRE	Niveau 3	360	\$

**2)** À la page 4 de 38, Pièce jointe 1 de la Partie 4, de la référence de la DDP (CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS), point 2. (CRITÈRES D'ÉVALUATION), VOLET DE VOLET DE TRAVAIL 1 (c) critères d'évaluation technique cotés numériquement, (i) Analyste fonctionnel PRE de niveau 2, AF2.C2 :

**SUPPRIMER :**

" au moins 5 années d'expérience de travail démontrée en lien avec PeopleTools I ou PS Query. "

**REEMPLACER PAR :**

" au moins 5 années d'expérience de travail démontrée en lien avec PeopleTools ou PS Query."

**3)** À la page 10 de 38, Pièce jointe 1 de la Partie 4, de la référence de la DDP (CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS), point 2. (CRITÈRES D'ÉVALUATION), VOLET DE VOLET DE TRAVAIL 1 (c) critères d'évaluation technique cotés numériquement, (ii) Analyste fonctionnel PRE de niveau 3, AF3.C2 :

**SUPPRIMER :**

" au moins 5 années d'expérience de travail démontrée en lien avec PeopleTools I ou PS Query. "

**REEMPLACER PAR :**

" au moins 5 années d'expérience de travail démontrée en lien avec PeopleTools ou PS Query."

**4)** À la page 4 de 38, Appendice C de l'annexe A de la référence de la DDP (CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET GRILLE-RÉPONSE), point 2. (CRITÈRES D'ÉVALUATION), VOLET DE VOLET DE TRAVAIL 1 (c) critères d'évaluation technique cotés numériquement, (i) Analyste fonctionnel PRE de niveau 2, AF2.C2 :

**SUPPRIMER :**

" au moins 5 années d'expérience de travail démontrée en lien avec PeopleTools I ou PS Query. "

**REEMPLACER PAR :**

" au moins 5 années d'expérience de travail démontrée en lien avec PeopleTools ou PS Query."

**5)** À la page 10 de 38, Appendice C de l'annexe A de la référence de la DDP (CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET GRILLE-RÉPONSE), (CRITÈRES D'ÉVALUATION), VOLET DE VOLET DE TRAVAIL 1 (c) critères d'évaluation technique cotés numériquement, (ii) Analyste

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-14MP22/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

670xe

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-14MP22

File No. - N° du dossier

670xeW8474-14MP22

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

fonctionnel PRE de niveau 3, AF3.C2 :

**SUPPRIMER :**

" au moins 5 années d'expérience de travail démontrée en lien avec PeopleTools I ou PS Query. "

**REPLACER PAR :**

" au moins 5 années d'expérience de travail démontrée en lien avec PeopleTools ou PS Query."

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DDP DEMEURENT INCHANGÉES.**